

# UNE CONCENTRATION PLUS STRATÉGIQUE

## RAPPORT DE LA COMMISSION DU SECTEUR PRIVÉ ET DU DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES

En juillet 2003, le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a réuni la Commission du secteur privé et du développement afin de trouver des moyens de libérer le potentiel du secteur privé dans les collectivités et les régions les plus pauvres du monde, et de mobiliser le secteur privé partout dans le monde en faveur de la réduction de la pauvreté. MM. Paul Martin (Canada) et Ernesto Zedillo (ancien président du Mexique) coprésidaient la Commission.

Rendu public le 1<sup>er</sup> mars 2004, le rapport final de la Commission, intitulé *Libérer l'entrepreneuriat : Mettre le monde des affaires au service des pauvres*, reconnaît ce qui suit :

- les petites et moyennes entreprises (PME) dans les pays en développement peuvent être des moteurs de la création d'emplois, des pépinières d'innovation et d'esprit d'entreprise;
- dans de nombreux pays cependant, les entreprises opèrent en marge du secteur formel et n'ont pas accès au système juridique, ni aux ressources financières ni à d'autres ressources qui leur permettraient de devenir plus productives, d'innover et de se développer.

Les recommandations sont les suivantes :

- que les gouvernements des pays développés et des pays en développement procèdent à une réforme du droit public, des règlements et d'autres obstacles à la croissance — particulièrement au moyen de mesures qui permettent de réduire l'informalité et d'améliorer l'environnement porteur général pour le secteur privé dans les pays en développement;
- que le secteur public et le secteur privé collaborent et établissent des partenariats pour aider les entrepreneurs à avoir accès aux principaux intrants comme le financement, les compétences et les services de base;
- que le secteur privé en général, y compris les sociétés multinationales, conçoive des modèles d'entreprises commercialement viables aux fins de la réduction de la pauvreté.

Les recommandations de la Commission ont été entérinées par le secrétaire général Annan et par les dirigeants du G8 dans le *Plan d'action du G8 : Appliquer l'esprit d'entreprise à l'éradication de la pauvreté*, au Sommet de Sea Island.

### Suivi du Canada

Le Canada fera davantage pour aider les pays en développement, surtout ceux de l'Afrique, à développer leur secteur privé, à mettre les marchés au service des pauvres et à rivaliser sur le marché mondial. Outre le Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique dont les activités seront entreprises en 2005 (voir page 20), les initiatives suivantes sont en cours :

#### *Égypte : Guichet unique pour les petites entreprises*

Dans le cadre du projet de l'ACDI pour le soutien aux petites entreprises en Égypte, le guichet unique (basé sur des tarifs) facilite l'émission de licences commerciales dans le gouvernorat de Dakahlia. Il a permis de réduire le délai d'approbation, lequel est passé d'un an en 1999 à 14 jours seulement. Ce modèle s'est révélé efficace et durable, et il est mis en application dans toute l'Égypte.

#### *Bangladesh : Centre d'investissement pour les entreprises locales*

L'ACDI verse des fonds afin de mettre en place un Centre d'investissement pour les entreprises locales à Dhaka (Bangladesh). Le Centre aidera des PME à investir dans des partenariats avec des entreprises locales ou étrangères qui leur permettront d'acquérir les technologies, les connaissances et les compétences nouvelles nécessaires pour se développer, élargir leurs opérations et améliorer leurs produits.

#### *Mozambique : Soutien aux petits exploitants agricoles*

Le Canada est l'un des principaux donateurs (20 millions de dollars sur cinq ans) au fonds commun multidonateurs créé à l'appui du programme des dépenses publiques pour le secteur agricole du Mozambique ou PROAGRI. Ce programme appuie les efforts que font les petits exploitants et le secteur privé pour favoriser la productivité agricole, l'agro-industrie, l'entrepreneuriat rural et le financement rural. Au Mozambique, le secteur agricole occupe 75 % de la main-d'œuvre et représente 26 % de l'activité économique.